

Conditions financières des familles

Année scolaire 2022-2023

Enseignement Supérieur

(Document à conserver par la famille)

LA FACTURATION

I. LA SCOLARITE (EXTERNAT)

CLASSE	MONTANT DE LA SCOLARITE ANNUELLE	MONTANT DE LA SCOLARITE PAR MOIS
		Soit 8 prélèvements étalés du 15 octobre 2022 au 15 mai 2023
1 ^{ère} année DCG	GRATUITE	GRATUITE
2 ^{ème} et 3 ^{ème} année DCG (scolarité à -50 %) soit	450 €	56.25 €
1 ^{ère} année BTS CG - Comptabilité Gestion	GRATUITE	GRATUITE
2 ^{ème} année BTS CG - Comptabilité Gestion (scolarité à -50 %) soit	450 €	56.25 €
1^{ère} et 2^{ème} année BTS :		
OL - Opticien Lunetier	900 €	112.50 €
NDRC - Négociation et Digitalisation de la Relation Client	900 €	112.50 €
SP3S - Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social	900 €	112.50 €
COM - Communication des Entreprises	900 €	112.50 €
SIO - Services Informatiques aux Organisations Option SISR - Option SLAM	900 €	112.50 €
Classe Prépa Optique	2 000 €	250 €

II. L'INTERNAT :

Scolarité ci-dessus (selon la classe) + 3 500 € (en 8 prélèvements)

III. LES COTISATIONS ANNUELLES

Pour les BTS et DCG : Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) : 21 € à titre indicatif en 2021/2022.

LE REGLEMENT

Il est effectué par 8 prélèvements automatiques à partir de la facture annuelle (du 15 octobre 2022 au 15 mai 2023).

A défaut, par chèque ou en espèces dans ce cas 3 mois d'avance sont à régler à l'inscription.

En cas de départ en cours d'année, **tout mois commencé est dû** et nécessitera **obligatoirement** un courrier de demande de désinscription, également demandé si l'élève ne fait pas sa rentrée dans notre établissement, ceci afin de pouvoir effectuer l'avoir correspondant à la facture émise en début d'année scolaire.

LA RESTAURATION

Les étudiants disposent d'une carte qui doit être créditée en amont afin de pouvoir prendre les repas au self-service ou cafétéria de l'établissement. Vous pouvez créditer la carte par chèque bancaire, postal (dans ce cas, merci de déposer votre règlement à Madame Dron, personne en charge du service cantine et règlements familles) ou par versement en ligne via votre compte ECOLEDIRECTE (votre code vous sera remis en début d'année scolaire).

La carte est remise chaque année, courant septembre, elle fera également office de carte d'étudiant.

En cas de perte, la réédition est facturée 10 €.

Le service restauration propose :

1. LE SELF-SERVICE, une formule unique qui comprend :

« REPAS COMPLET » 5.20 €
<ul style="list-style-type: none">• Buffet d'entrées à volonté, soupe du jour• Viande ou poisson, féculent• Légumes à volonté• Fromage ou dessert au choix• Pain, eau fraîche ou tempérée

2. LA CAFETERIA, 3 formules au choix :

- « L'UNIQUE », « L'ESSENTIELLE », « LA COMPLETE » détails et tarifs à consulter sur place

3. La formule « j'apporte mon repas » est également possible, des micro-ondes sont à la disposition des élèves (sans contrepartie financière)